

UKRAINE

Victimes de violences policières

Index AI : EUR 50/008/2005

ÉFAI

**Embargo : mardi 27 septembre 2005
(08 h 00 TU)**

DOCUMENT PUBLIC

« J'étais épuisé physiquement et moralement. J'ai réalisé que je n'en supporterais pas davantage. J'ai donc décidé de me suicider. J'ai demandé à aller aux toilettes. J'ai alors mordu la peau de mon poignet gauche pour m'ouvrir les veines. »

Alexeï Zakharkine, qui a tenté de se suicider au bout d'une semaine de détention

Le recours à la torture et aux mauvais traitements est généralisé au sein de la police en Ukraine, mais en général les responsables ne sont pas sanctionnés, les victimes n'obtiennent pas réparation et la population reste dans l'ignorance de cette situation. Dans un rapport intitulé [Ukraine: Time for action: Torture and ill-treatment in police detention](#) (index AI : EUR 50/004/2005) rendu public ce mardi 27 septembre 2005, Amnesty International examine les causes de cette situation et fait une série de recommandations aux autorités ukrainiennes pour faire respecter l'interdiction absolue du recours à toute forme de torture ou de mauvais traitement.

Les membres d'Amnesty International du monde entier sont en train d'écrire aux autorités ukrainiennes pour demander que soient ouvertes sans délai des enquêtes impartiales et exhaustives sur les plaintes pour torture et mauvais traitements sur la personne de détenus déposés à l'encontre de policiers. Ceux qui écrivent aux autorités leur font part notamment de leurs préoccupations quant aux mauvais traitements subis par **Tatiana Dorochenko**. En 2004, cette femme a été arrêtée par la police à Simferopol et séparée de son fils âgé de dix-huit mois qui était alors malade, ceci pour la contraindre à témoigner contre trois suspects dans une affaire de droit commun. Les trois hommes et la femme arrêtés en même temps qu'elle ont affirmé avoir été roués de coups par les policiers. Ils se sont tous plaints auprès du procureur général de la région de Simferopol, mais c'est seulement après qu'Amnesty International eu soulevé le cas auprès du ministère de la Justice qu'une commission d'enquête est venue de Kiev et que deux des trois hommes ont obtenu une indemnisation. À la connaissance

d'Amnesty International, aucun des policiers en cause n'a été traduit en justice.

Les membres d'Amnesty International sont également en train de soulever le cas de **Mikhaïlo Koval**, de sa femme **Anna** et de leur fils **Dimitri Brik**. En 2001, des policiers du poste de police de Tchernihiv les auraient battus et torturés dans le cadre d'une affaire concernant la propriété d'une perceuse Bosh et d'un pistolet à gaz. Le père et le fils ont dû par la suite être soignés à l'hôpital pour commotion cérébrale, une côte cassée, des coupures, des ecchymoses et un tympan éclaté. À la connaissance d'Amnesty International, les policiers de Tchernihiv n'ont pas été traduits en justice.

Quelques autres cas de torture ou de mauvais traitements figurant dans le rapport d'Amnesty International

Ihor Timtchouk

Âgé de quarante-sept ans, cet homme d'affaires d'Ivano-Frankivsk aurait été torturé en avril 2002 par des hauts gradés de la police qui voulaient lui faire avouer le meurtre pour lequel il effectue actuellement une peine de réclusion à perpétuité.

Ihor Timtchouk avait été arrêté une première fois parce qu'il était soupçonné, avec un autre homme, Mykola Chkribliak, d'avoir versé des pots de vin à la commission électorale qui a supervisé les élections locales en 2002, ce qu'il a volontairement reconnu. Le jour des élections, le 29 mars 2002, Mykola Chkribliak a été blessé par balle devant son domicile puis est mort à l'hôpital. Le 25 avril 2002, Ihor Timtchouk a été à nouveau arrêté et accusé d'avoir tué Mykola Chkribliak. La nuit, il était menotté à un radiateur et contraint de dormir assis sur une chaise. Des personnes l'ont battu à plusieurs reprises lors de sa détention pour le forcer à signer des « aveux ». Il n'a pas été autorisé à rencontrer un avocat en dépit de ses demandes et sa détention n'a pas été consignée dans les registres. Le 4 mai 2002, Ihor Timtchouk aurait été sorti de sa cellule, menotté, et aurait eu les yeux bandés. Les policiers l'ont forcé à passer ses mains menottées par dessus ses genoux, jambes pliées, et ils ont fait coulisser une barre métallique sous ses genoux de manière à le suspendre tête en bas, le bandeau toujours sur les yeux. Une fois dans cette position, ils l'ont frappé sur la plante des pieds au moyen de bâtons en caoutchouc. Ils ont ensuite placé la barre métallique sous ses aisselles et l'ont suspendu dans cette position avant de le frapper à coups de bâton sur les bras, la tête, la poitrine et le visage. Ihor Timtchouk a subi ce traitement pendant dix

heures. Il a appris par la suite que les policiers qui l'avaient frappé appartenaient à une unité d'intervention et que parmi eux figuraient le chef de la police judiciaire et un général du ministère de l'Intérieur de Kiev. Quand on lui a demandé d'écrire des « aveux », il en a été incapable car il avait perdu le sens du toucher au niveau de ses deux bras. Le général de Kiev s'est alors mis à hurler en direction de ses collègues qu'il avait besoin que les mains du suspect soient en état de fonctionnement, pas sa tête.

En avril 2004, Ihor Timtchouk a été condamné à la réclusion à perpétuité pour le meurtre de Ihor Timtchouk. Il est détenu à la prison d'Ivano-Frankivsk où il est soigné pour des problèmes de santé récurrents.

Maxime Kalinine

Le 6 juin 2005 vers 22 heures, ce jeune homme âgé de seize ans était avec un groupe d'adolescents au centre de la ville de Kerch quand il a eu une altercation avec une jeune fille. Cette dernière a dit qu'elle avait des amis dans la police et a menacé de les prévenir qu'il l'avait insultée. Elle a été vue en train de faire un appel sur son téléphone portable et cinq minutes plus tard une voiture de police est arrivée sur les lieux. Trois policiers ont alors frappé Maxime Kalinine devant 15 témoins, dont certains ont tenté d'intervenir. Il a été menotté et conduit au poste de police. Il a continué à y être battu et on l'a menacé de l'accuser d'une grosse infraction. Il est resté aux mains de la police pendant vingt-quatre heures avant d'être raccompagné chez lui.

Maxime Kalinine a dû être hospitalisé pendant un certain temps pour des blessures à la tête. Ses parents ont eu des difficultés pour porter plainte à la suite des mauvais traitements infligés à leur fils. Le 17 juin, des poursuites ont été engagées contre deux policiers et l'affaire devrait être jugée en octobre.

Alexeï Zakharkine

Cet homme âgé de trente-cinq ans a été arrêté par la police en mai 2003 dans le district d'Ivano-Frankivsk. Il a été battu et violemment torturé jour après jour dans deux postes de police différents et contraint de signer une déclaration dans laquelle il reconnaissait avoir commis un cambriolage. Le septième jour, il a tenté de se suicider parce qu'on menaçait de le torturer de nouveau.

Dans la plainte qu'il a adressée à la Cour européenne des droits de l'homme, Alexeï Zakharkine déclare qu'il a été suspendu à une barre métallique, qu'on lui a appliqué sur le visage un masque à gaz dans lequel il y avait un liquide et qu'à chaque respiration il ressentait une

douleur aiguë dans la poitrine. De temps en temps l'arrivée d'air était fermée et il ne pouvait plus du tout respirer. On a aussi pulvérisé du gaz dans ses yeux. Pendant qu'il était suspendu à la barre métallique, il a été battu au point de perdre conscience. Il a entendu le sous-chef du poste de police dire aux hommes qui le battaient : « Vous pouvez le tuer, mais débrouillez-vous pour obtenir des aveux ». Craignant de ne pas ressortir vivant du poste de police, il a signé les « aveux » que l'on attendait de lui.

Alexeï Zakharkine a rencontré pour la première fois son avocat six jours après son arrestation. Il a informé celui-ci qu'il avait signé des « aveux » sous la torture. Voyant des contusions et des marques sur son corps, l'avocat a alors demandé que son client soit examiné par un médecin. Le jour suivant, Alexeï Zakharkine n'a pas vu de médecin, mais il a entendu que l'on donnait l'ordre aux policiers de « le travailler » toute la nuit. Alexeï Zakharkine a écrit que se sentant incapable d'endurer davantage de tortures, le 24 mai 2003 au matin, il avait essayé de se suicider en mordant une veine au niveau de son poignet. Il a été conduit à l'hôpital, et ce n'est qu'à ce moment-là que sa famille a été informée de l'endroit où il se trouvait.

Edit Chmelina

Âgée de soixante-quatre ans, Edit Chmelina vit avec sa fille toxicomane dans le village de Mirnoye, en Crimée. Elle a déclaré avoir été maltraitée par des policiers de la brigade des stupéfiants venus perquisitionner à son domicile le 30 septembre 2004. Les policiers auraient dirigé une en direction de sa tête et tiré en l'air avec un autre revolver. Ils l'auraient frappée à l'estomac et poussée de telle manière qu'elle a heurté une barrière et s'est blessée à la tête en tombant. Elle aurait été menottée pendant deux heures à la voiture de police qui stationnait dans le jardin devant sa maison, tandis que les policiers effectuaient la perquisition. Lorsqu'elle a demandé à être libérée parce qu'elle ne se sentait pas bien les policiers l'auraient insultée et menacée d'autres violences. Ils l'auraient battue et menacée pour qu'elle signe une déclaration comme quoi elle les autorisait à effectuer une perquisition à son domicile. Elle a finalement signé cette déclaration.

Souçonnée de s'être procurée illégalement des stupéfiants et d'en détenir, Edit Chmelina a été arrêtée le 14 février 2005. Elle est actuellement inculpée en vertu de l'article 307 du Code pénal. Sa fille, D. Golobkova, a été arrêtée le 16 février 2005 par la brigade des stupéfiants et détenue pendant trois jours sans qu'on ne lui

donne d'explication. Elle a été à nouveau arrêtée le 25 février. Selon ses proches, elle était très dépendante et son état exigeait une assistance médicale. Aucune information n'indique qu'elle a pu rencontrer un médecin lors de sa détention, seule dans une cellule du poste de police. Elle s'est pendue le 26 février 2005. ●

D'autres documents sur ce sujet peuvent être consultés sur le site de l'organisation :

- [Ukraine. Aucune action décisive contre la torture n'a encore été prise](#) (index AI : EUR 50/007/2005) ;

- [Ukraine: Torture and ill-treatment in police detention](#) (index AI : EUR 50/005/2005) ;

- [Ukraine: Time for action: Torture and ill-treatment in police detention](#) (index AI : EUR 50/004/2005).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>